

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : FIXATION DES TAUX ET DU ZONAGE AU TITRE DE 2023

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 31/03/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/04/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 108

ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 26

AIT Eddie a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis
JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 3

JOSSEAUME Dominique, LEMARIE Lionel, MARIAGE Joël

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

118 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

CHARBIT Jean-Christophe

8 ABSTENTION :

AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BOUDET Maurice, CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, KHARJA Latifa, MARTIN Nathalie, VIREY Louis-Armand

7 NE PREND PAS PART :

BERMANN Clara, CHARNALLET Hervé, DEVEZE Fabienne, LEBOUIC Michel, MOUTENOT Laurent, REBREYEND Marie-Claude, SATHOUD Félicité

EXPOSÉ

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), les collectivités locales et les organismes compétents doivent transmettre aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives au vote des taux avant le 15 avril de chaque année, ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Une délibération d'institution de la TEOM par la Communauté urbaine a été adoptée par le Conseil communautaire réuni le 28 septembre 2017 avec reprise à l'identique du régime antérieur, soit trente zones et trente taux.

Dans l'attente des résultats des travaux de réflexion menés dans le cadre des assises déchets relatives aux modalités de financement de la compétence déchets, il est proposé de maintenir pour 2023 les trente zones et trente taux de TEOM.

La maîtrise des taux 2022 procurerait un produit prévisionnel de 47 M€.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de fixer pour l'année 2023, des taux et zones de TEOM identiques à ceux de l'année précédente,
- d'ajouter que les crédits sont imputés au budget annexe déchets 2023, chapitre 73, article 7331, fonction 812 pour 47 M€.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-14 et L. 5215-20,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1520,1639 A et 1639 A bis,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_17-09-28_18 du 28 septembre 2017, instituant la TEOM sur le territoire de la Communauté urbaine sans changement des taux, de modalités de calcul et de zonage,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-02-09_03 du 9 février 2023 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2023,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1_Affaires générales le 28 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : FIXE pour l'année 2023, les taux et zones de TEOM, à l'identique de l'année précédente, comme suit :

	TAUX	ZONES
Arnouville-lès-Mantes	4,04%	01
Auffreville-Brasseuil	4,04%	01
Boinville-en-Mantois	4,04%	01
Breuil-Bois-Robert	4,04%	01
Buchelay	4,04%	01
Drocourt	4,04%	01
Épône	4,04%	01
Favrieux	4,04%	01
Flacourt	4,04%	01
Follainville-Dennemont	4,04%	01
Fontenay-Mauvoisin	4,04%	01
Fontenay-Saint-Père	4,04%	01
Gargenville	4,04%	01
Goussonville	4,04%	01
Guernes	4,04%	01
Guerville	4,04%	01
Hargeville	4,04%	01
Jouy-Mauvoisin	4,04%	01
Jumeauville	4,04%	01
La Falaise	4,04%	01
Le Tertre-Saint-Denis	4,04%	01
Magnanville	4,04%	01
Mantes-la-Jolie	4,04%	01
Mantes-la-Ville	4,04%	01
Méricourt	4,04%	01
Mézières-sur-Seine	4,04%	01
Mousseaux-sur-Seine	4,04%	01
Perdreauville	4,04%	01
Porcheville	4,04%	01
Rolleboise	4,04%	01
Rosny-sur-Seine	4,04%	01

Sailly	4,04%	01
Saint-Martin-la-Garenne	4,04%	01
Soindres	4,04%	01
Vert	4,04%	01
Aubergenville	8,35%	02
Issou	10,90%	03
Limay	7,63%	04
Bouafle	10,33%	05
Les Mureaux	8,52%	06
Les Alluets-le-Roi	4,35%	07
Andrésy	8,93%	08
Carrières-sous-Poissy	9,01%	09
Médan	6,87%	10
Morainvilliers	4,82%	11
Orgeval	4,16%	12
Vermeuil-sur-Seine	9,07%	13
Vernouillet	9,86%	14
Achères	9,69%	15
Conflans-Sainte-Honorine	8,45%	16
Poissy	6,07%	17
Aulnay-sur-Mauldre	10,50%	18

<u>Ex-SMIRTOM</u>		
Brueil-en-Vexin	5,79%	19
Gaillon-sur-Montcient	5,79%	19
Hardricourt	5,79%	19
Jambville	5,79%	19
Juziers	5,79%	19
Lainville-en-Vexin	5,79%	19
Mézy-sur-Seine	5,79%	19
Montalet-le-Bois	5,79%	19
Oinville-sur-Montcient	5,79%	19
Tessancourt-sur-Aubette	5,79%	19
Chanteloup-les-Vignes	9,65%	20
Chapet	9,31%	21
Ecquevilly	6,99%	22
Evécquemont	8,54%	23
Flins-sur-Seine	6,43%	24
Guitrancourt	6,31%	25
Meulan-en-Yvelines	8,13%	26
Nezel	11,25%	27
Triel-sur-Seine	7,32%	28
Vaux-sur-Seine	7,57%	29
Villennes-sur-Seine	5,95%	30

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits sont imputés au budget annexe déchets 2023, chapitre 73, article 7331, fonction 812 pour 47 M€ (quarante-sept-millions d'euros).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile